



LE BÂTIMENT DES ARCHIVES PUBLIQUES À OTTAWA

—ONF

Le microfilm ne se limite pas aux documents officiels. En octobre 1950, les Archives publiques du Canada et la Compagnie de la Baie d'Hudson se mirent d'accord pour microfilmer conjointement les archives de la Compagnie. Deux appareils sont affectés à ce travail, et Ottawa reçoit régulièrement d'outre-mer un nombre imposant de bobines. Il serait superflu de souligner ici tout ce que veut dire pour les chercheurs canadiens l'accès dans leur propre pays aux fac-similés des documents en question.

L'archiviste est hanté par la crainte de voir disparaître ou s'altérer gravement les collections qui lui sont confiées; il sera désormais libéré de cette crainte, car la microphotographie offre la meilleure garantie possible contre de telles catastrophes. Même les transcriptions à la main peuvent être d'une grande importance à cet égard. Il y a déjà plusieurs années les Archives publiques se sont procuré des transcriptions des papiers Selkirk, lesquels comprenaient ceux du cinquième comte de Selkirk, dont la mémoire est associée aux événements de la rivière Rouge. Plus récemment, sa maison ayant été détruite par un incendie, tous ses manuscrits y passèrent, à l'exception de quelques volumes qui, par hasard, avaient été prêtés à un chercheur de Londres. Grâce aux transcriptions qui existent aux Archives, le texte des originaux perdus demeure à la disposition des historiens, mais on ne saurait trop regretter qu'il n'en ait pas été tiré des fac-similés plutôt que des copies.

Les Archives publiques d'Ottawa procèdent actuellement au microfilmage des principaux dossiers, et ce dans un double dessein: se prémunir contre les risques de détérioration ou de destruction que tout archiviste doit redouter à notre époque troublée, et en tirer éventuellement des bandes qu'elles pourront prêter à des institutions éloignées. Dans une certaine mesure, la photographie des documents de Londres et de Paris peut être considérée à peu près sous le même angle. Chaque dé clic de l'appareil à microfilmer, soit au Record Office soit aux Archives nationales, permet non seulement d'utiliser au Canada le fac-similé d'un document mais aussi d'en assurer la survie, advenant la destruction de l'original. On comprendra toute l'import-